Vivre la ville!

Mercredi 08.09.10 | 43e année | No 18

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

Une volonté partagée pour aller de l'avant !

Pour Neuchâtel, cité dynamique et ouverte à l'innovation, Microcity est une magnifique opportunité pour renforcer sa vocation en matière de formation et de recherche. Il s'agit de développer un pôle de compétences en microtechnique, d'envergure internationale et spécialisé dans les «technologies vertes». En bref, l'intégration du développement durable dans les domaines de l'innovation technique et de l'énergie. Beau programme !

Dans ce projet, il faut relever la volonté des Autorités de tenir compte de l'impact qu'aura Microcity dans les quartiers concernés, par la réalisation de mesures d'aménagement de qualité des espaces publics.

Un défi : expliquer les enjeux liés au projet, lui donner un sens positif et travailler ensemble, services communaux, cantonaux et habitants, à une véritable amélioration de l'aménagement des quartiers et des rues concernés.

Un dialogue constructif a permis d'associer les habitants au processus et de prendre en compte leurs préoccupations ainsi que leurs propositions. Mettre en valeur Microcity, améliorer l'aménagement des espaces publics des quartiers, tout en résolvant des problèmes de mobilité et de bruit, voilà le défi qui a été, à notre sens, relevé avec succès.

Lundi soir, le Conseil général a accepté un important crédit pour le réaménagement des espaces publics, démontrant par là son engagement en faveur du développement de notre ville et de ses habitants. Rien de tel qu'une volonté partagée pour aller de l'avant !

Olivier Arni
Directeur de l'urbanisme et de l'environnement

Olivier Arni a offert le premier arbre «habitat» à la présidente du Conseil général, l'écologiste Catherine Loetscher Schneider: un chêne de 340 ans qui passe pour être le plus vieux du canton.

Un arbre pour la vie

Parrainez un arbre remarquable de la forêt de Chaumont pour qu'il ne soit pas abattu et vendu pour son bois mais puisse au contraire vieillir, mourir et se décomposer sur place ! Et offrir ainsi encore longtemps un habitat privilégié à des pics, des loirs, des chouettes et des milliers d'insectes ! Telle est la proposition faite aux particuliers et aux entreprises par le WWF-Neuchâtel et le Service forestier de la Ville.

La forêt est le berceau de la biodiversité. Les vieux arbres majestueux que cette action conjointe de la Ville et du WWF se propose de sauver favorisent cette biodiversité en créant pour des dizaines, voire des centaines d'années, un habitat propice aux oiseaux et aux mammifères. Puis, une fois mort, ces arbres remarquables abritent de nombreux insectes, champignons et lichens qui en assurent la décomposition et le recyclage.

Un réseau de mille arbres

Le WWF souhaite créer dans la forêt de Chaumont un réseau de deux arbres «habitat» par hectare de façon à ce que les populations vivant dans et autour de ces arbres puissent communiquer. Grâce à un legs important, la section de Neuchâtel a déjà pu parrainer 50 arbres remarquables. Reste, dans l'idéal, à en préserver encore 950 afin de constituer ce réseau.

Pour toutes les bourses

Pour y parvenir, le WWF propose trois types de parrainage : un arbre terminera naturellement sa vie en forêt chaque fois qu'une entreprise versera 1'000 francs ou qu'un particulier en offrira 500. Chaque parrainage donne droit à un certificat numéroté. Pour les petites bourses, le WWF propose des co-parrainages dès 10 francs. L'argent ainsi récolté compense le manque à gagner du Service forestier qui renonce à vendre des bois de valeur. Il finance également les frais de marquage et de surveillance, les mesures de sécurité et l'assurance responsabilité civile nécessaire à l'opération (voir affiche en p. 2).

Les Swiss Cheese Awards 2010 auront lieu du 30 septembre au 3 octobre en ville de Neuchâtel.

L'Association des Grands Interprètes lance sa troisième saison qui débute le 28 septembre.

La Schubertiade sur la colline prendra ses quartiers dimanche 19 septembre dans les environs de la Collégiale.

Publicité

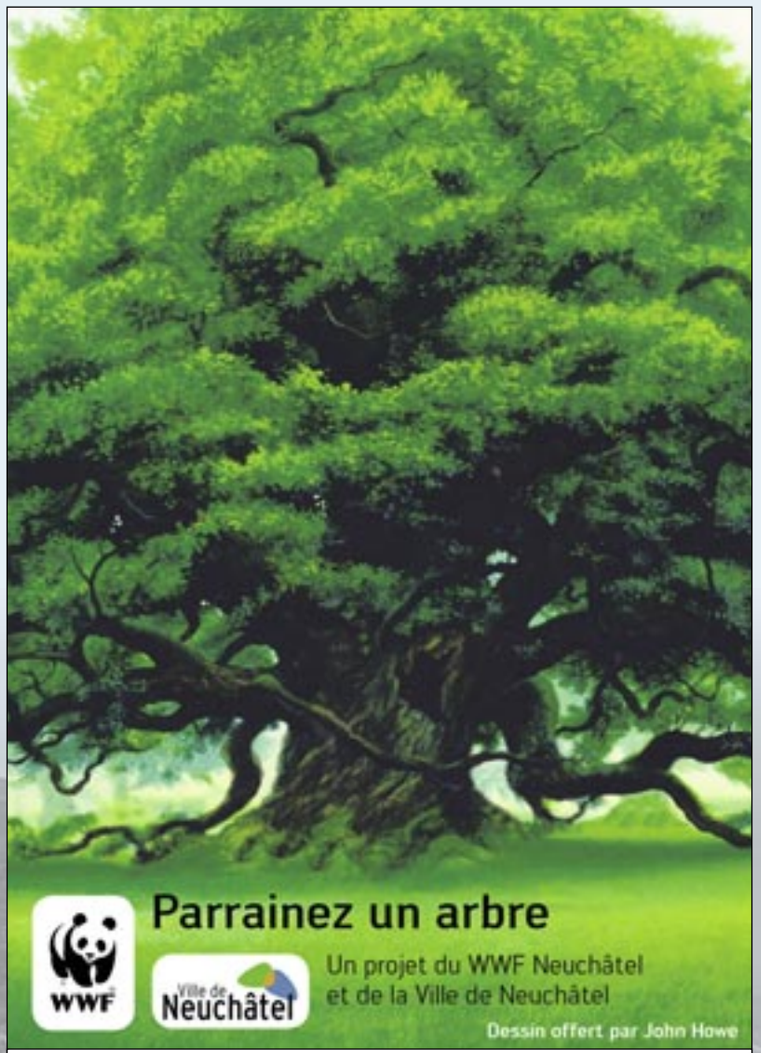

Je souhaite parrainer un arbre. Veuillez me faire parvenir la documentation nécessaire à un:

❏ parrainage particulier (500 CHF par arbre) Nombre d'arbres: ..... (cocher ce qui convient,
❏ parrainage d'entreprise (1000 CHF par arbre) Nombre d'arbres: ..... une facture vous parviendra)

Nom, prénom .....

Adresse .....

Merci de nous envoyer un courriel (Service.Forets1erArrondissement@ne.ch) ou de glisser ce bulletin-réponse dans une enveloppe timbrée à l'adresse suivante:

Service des forêts de la Ville de Neuchâtel, fbg du Lac 1, 2000 Neuchâtel

Pour un co-parrainage WWF, merci de verser le montant de votre choix sur le CCP 20-8501-7 mention «projet arbres».

Dans ce numéro

Des contes pour adultes

La récente Association Paroles organise une série de spectacles pour promouvoir le conte auprès des adultes. Elle invite de nombreux professionnels à Neuchâtel.

Page 4

Feu vert pour Microcity

Le Conseil général a accepté à l'unanimité lundi soir les trois demandes de crédit relatives au projet Microcity. Le réaménagement des espaces publics du quartier de la Maladière coûtera 4,6 millions de francs, dont un à la charge du Canton et de la Confédération.

Page 8

Place Numa-Droz

Le législatif a accepté du bout des lèvres un crédit d'étude pour le réaménagement de la place Numa-Droz. A l'heure du vote, socialistes et UDC se sont abstenus.

Page 9

Lire pour le plaisir

Anim'lecture organise des animations régulières pour les enfants du quartier de Pierre-à-Bot. Une centaine de livres sont mis à leur disposition pour découvrir l'univers de la lecture. Martine Kolly-Flaig partage sa passion pour les histoires.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la Ville paraîtra le mercredi 22 septembre.

Le centre-ville se muera en un grand marché du fromage à l'occasion des Swiss Cheese Awards

L'entraîneur de football, Bernard Challandes est le parrain officiel des Swiss Cheese Awards 2010. • **Photo: sp**

Concours de fromage en ville

Les Swiss Cheese Awards (SCA) 2010 auront lieu du 30 septembre au 3 octobre en ville de Neuchâtel. Quelque 400 fromages seront en lice pour la 7e édition de ce concours d'envergure nationale. En marge de la manifestation, le centre-ville accueillera un grand marché du fromage et plusieurs animations. Plus de 20'000 visiteurs sont attendus au cœur de la ville de Neuchâtel.

La compétition rassemblera 400 fromages provenant de toute la Suisse. Ils seront répartis en 27 catégories. Un jury – composé d'une centaine de personnes - aura la lourde tâche de les départager. Le public aura l'opportunité d'assister à la notation des différents fromages. Ce qui est une grande première pour cet événement. Un jury spécial désignera également un champion toutes catégories qui remportera le titre de «Swiss Champion».

Des chalets au centre-ville

Un grand marché du fromage sera mis sur pied du 1er au 3 octobre à Neuchâtel. Une quarantaine de chalets sera installée au cœur de la vieille ville. Des fromagers venus de toute la Suisse y présenteront leurs produits. Cortège de la Confrérie du gruyère accompagnée du Showband les Armourins, présentation de bétail et initiation à la lutte suisse sont autant d'activités qui seront proposées durant ces trois jours.

Une fromagerie de démonstration

La rue du Temple-Neuf accueillera une série d'animations. Les enfants auront l'occasion de confectionner leur propre fromage dans une petite fromagerie de démonstration. Ils pourront ensuite le ramener chez eux. Une vache factice permettra aux curieux de s'essayer à la traite manuelle. Une ménagerie d'animaux de ferme sera installée spécialement pour l'occasion. Le tout sera agrémenté par des airs de cor des Alpes et des sons de toupins.

Le samedi 2 octobre, les visiteurs auront la chance d'assister à une cérémonie d'intronisation organisée par la Confrérie du gruyère. Cette cérémonie n'est que très rarement ouverte au public. Du gruyère AOC sera fabriqué au chalet de la Confrérie du gruyère vers la fontaine de la Justice, à la rue de l'Hôpital. Durant les festivités, les fromages vainqueurs seront exposés de manière originale au Péristyle.

De la fondue à toute heure!

Les adeptes de fondue ne seront pas déçus: ils pourront commander de la fondue à toute heure durant tout le week-end. Des assiettes de dégustation de différents fromages seront également proposées au public. Un brunch campagnard aura lieu le dimanche 3 octobre entre 9h00 et 11h30 sous la tente de l'Hôtel communal. Organisé par les Femmes paysannes, ce repas composé de produits du terroir ne sera disponible que sur réservation au 032 889 68 90 (Tourisme neuchâtelois). Il reste encore quelques places. Programme complet sur www.cheese-awards.ch

Accueil des nouveaux arrivants

La Ville de Neuchâtel accueillera les nouveaux arrivants jeudi 16 septembre au Temple du Bas. Les nouvelles personnes établies dans la commune auront l'occasion de découvrir les différentes prestations offertes par la Ville. La soirée de bienvenue sera agrémentée de plusieurs animations. Le Duo du Cor-Nerf jouera du cor des Alpes et les Ecoles du sport de la Ville proposeront une démonstration sportive. (ak)

L'Association Paroles souhaite promouvoir l'art du conte auprès des Neuchâtelois

Des contes pour les grands

La récente Association Paroles propose sept spectacles pour promouvoir les contes à Neuchâtel. La programmation 2010-2011 donne la parole à des conteurs professionnels d'origines et de cultures très diverses. Les sept rendez-vous – échelonnés de mars à septembre – s'adressent aux adultes. L'Association vise aussi à établir des liens entre professionnels et amateurs de contes.

«De vieilles dames qui racontent des histoires aux enfants ! Voilà ce que les gens croient être une conteuse», explique Fabienne Vuilleumier, présidente de l'Association Paroles. Le conte est souvent apparenté à un récit ou une lecture. Il n'en est rien : il s'agit d'un moyen de communication et de rencontre. Il permet à la fois de transmettre les racines d'une culture et de poser un autre regard sur le monde actuel.

Le conte à Neuchâtel

Le conte est bien représenté à Neuchâtel. Une trentaine de conteurs amateurs font partie des Associations Perlune et La Louvrée (Mouvement des Aînés). Ces deux associations sont présentes dans les écoles et dans les musées du canton. Malgré l'important travail qu'elles accomplissent, il manque un petit quelque chose à Neuchâtel. Les Neuchâtelois sont obligés de se déplacer à Fribourg ou Genève pour assister à des spectacles ou des festivals autour du conte. Les membres de l'Association Paroles ont donc décidé de combler ce manque avec la mise en place d'une programmation de spectacles professionnels.

Gidon Kremer et son orchestre se produiront le 28 septembre au Temple du Bas. • Photo : sp

Des conteurs professionnels à Neuchâtel

Pour sa première saison, l'Association Paroles propose sept spectacles différents. Le conteur suisse Philippe Campiche ouvrira les feux mercredi 15 septembre à 20 heures au Salon, situé sous le Bleu Café, en bas des escaliers. L'Association travaille aussi en collaboration avec Culture Nomade et le Théâtre du Pommier pour présenter les spectacles de Sophie Joignant et Flora Devi. Le 20 janvier, l'Association organise une soirée qui mélangera le conte et le slam. Les slameurs de la région neuchâteloise ont spécialement été invités pour l'occasion. La programmation complète de la saison est disponible sur www.associationparoles.ch.

Partage avec le public

«Je suis souvent touchée par les conteurs. Ce sont des gens simples et faciles d'accès», précise Fabienne Vuilleumier. A la fin de chaque représentation, la conteuse ou le conteur se joindra au public pour partager une collation. L'artiste se tiendra à disposition des spectateurs pour partager ses expériences. L'Association souhaite créer des rencontres entre les conteurs locaux et professionnels. (ak)

- **Programme complet sur www.associationparoles.ch.**

Les Grands Interprètes

La saison 2010-2011 des Grands Interprètes démarre le 28 septembre avec un concert du violoniste Gidon Kremer. L'artiste se produira au Temple du Bas en compagnie de son orchestre. Pour cette troisième saison, l'Association dirigée par Antonio Indaco collabore avec le Montreux Jazz Festival (MJF). L'un des lauréats du concours de piano-jazz du MJF 2010 se produira en première partie du concert prévu le 3 novembre. Les concerts de mars et avril 2011 seront diffusés par la Radio suisse romande, sur Espace 2. Programme complet et réservations sur www.lesgrandsinterpretes.ch.

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert ma-di de 11 à 18h.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Dès le 30 janvier, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 17 octobre, exposition «EXNA 4, Patchwork contemporain suisse et européen». Du 18 septembre au 27 mars 2011, exposition «Séries, suites, variations», cycles d'estampes de la collection des arts plastiques de 1500 à aujourd'hui. Vernissage vendredi 17 septembre à 18 heures.

Jeudi 9 septembre à 11h15, démonstration publique des automates Jaquet-Droz.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques. Exposition de photographies : «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4). Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 9 janvier 2011, exposition «Espèces en voie d'apparition», de François Riou. Ouvert du mardi au dimanche de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 12 septembre, exposition Günter Grass-Bestiarium. Entrée libre. Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Le Centre Dürrenmatt sera fermé du 13 au 25 septembre en raison du démontage de l'exposition temporaire et du montage de la nouvelle exposition.

Galerie des Amis des Arts (espl. L.-Robert 1a), du 12 septembre au 17 octobre, exposition Charles Robert 1923-1960. Vernissage, samedi 11 septembre à 17 heures.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 10 octobre, exposition Evrard, œuvres récentes.

Boutique d'information sociale (BIS) (rue St-Maurice 4), jusqu'au 15 septembre, exposition «La violence conjugale c'est…». Ouvert lu-ve de 8 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures.

Caves du Palais (rue des Terreaux 9), jusqu'au 19 septembre, exposition sur la flore sauvage dans la ville. Permanence à disposition du mercredi au dimanche de 10 à 18 heures pour répondre aux questions. Entrée libre.

Collégiale, jusqu'au 20 septembre, exposition «Justice et dignité humaine».

Galerie du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 29 octobre, exposition Fireboxes. Ouvert lu-ve (sauf lundi matin) de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Entrée libre.

Concerts

Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), samedi 11 septembre à 20h30, récital de piano par Yanina de Pourtalès. Œuvres de Chopin, Rachmaninov et Ravel. Réservations : tél. 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch

L'actualité culturelle

Troc à La Coudre

En collaboration avec le groupe «café-sirop» du lieu de vie de la Coudre de la paroisse réformée de Neuchâtel, le traditionnel troc et vide-grenier aura lieu samedi 11 septembre dans la cour du collège du Crêt-du-Chêne.
La location d'un emplacement pour les jeux-jouets est de Fr. 3.– (prévoir une couverture pour exposer les jouets par terre). En ce qui concerne les habits et objets divers, la location d'une table se monte à Fr. 10.–.
Samedi 11 septembre de 9h30 à 15 heures, petite restauration. Inscriptions et renseignements: Annick Collaud, tél. 032 753 99 49.

Récital de piano

La pianiste russe Yanina de Pourtalès donnera un récital samedi 11 septembre au Théâtre du Pommier.
Le public pourra apprécier son talent et la beauté de ses interprétations de Chopin, Rachmaninov et la Toccata «Le tombeau de Couperin» de Maurice Ravel.
Yanina de Pourtalès a suivi l'Académie de musique du conservatoire d'Etat P.I. Tchaïkovski à Moscou, duquel elle est ressortie avec mention excellente.

Théâtre du Pommier, rue du Pommier 9, samedi 11 septembre à 20h30. Réservations: tél. 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch

Atelier de l'Imaginaire

L'atelier de l'Imaginaire est un espace qui soigne les conditions permettant que le processus créateur se déploie sans modèles ni jugements. En groupes composés d'enfants et d'adultes, le jeu de peindre est pratiqué pour la grande joie de chacun. L'atelier de l'Imaginaire organise une séance d'information jeudi 23 septembre de 19 à 20 heures.
Les cours hebdomadaires, dispensés à l'atelier, rue Louis-Favre 17 à Neuchâtel, auront lieu dès le mercredi 29 septembre de 14h30 à 16 heures ou jeudi 30 septembre de 14h30 à 16 heures et de 18 heures à 19h30.
Renseignements et inscriptions: Pilar Bravo, tél. 032 725 10 05.

En silence à travers les bois

Le WWF invite la population à vivre une expérience hors du commun dans la nature: une promenade seul-e, de nuit, sur un chemin balisé dans la forêt d'un site Emeraude.
La balade nocturne dure environ 40 minutes. De petites lumières indiquent le chemin à suivre. Des membres du WWF, qui peuvent être appelés en cas de nécessité, sont postés le long du parcours. A la fin de la balade, une collation sera servie autour d'un feu.
Vendredi 10 septembre dès 21 heures sur les hauts de Neuchâtel. Inscription obligatoire jusqu'au 8 septembre (par e-mail wwf-ne@bluewin.ch). Prix: Fr. 10.–/adulte, Fr. 5.–/enfant, Fr. 20.–/famille. Excursion annulée par fort vent ou en cas de mauvais temps. Prière de se renseigner sur le répondeur du WWF (032 969 26 46) le jour même dès midi.

La musique de chambre s'invite dimanche 19 septembre dans les environs de la Collégiale

Schubertiade sur la colline

La Schubertiade sur la colline aura lieu dimanche du Jeûne 19 septembre dans les environs du Château et de la Collégiale. Des ensembles mondialement connus et des musiciens d'ici investiront les lieux. L'Association pour la Collégiale a lancé ce projet en collaboration avec les Concerts de la Collégiale, la Société de Musique et la Haute Ecole de Musique de Genève, site de Neuchâtel. Concerts, animations musicales en plein air et casse-croûte sont au programme de cette journée gratuite.

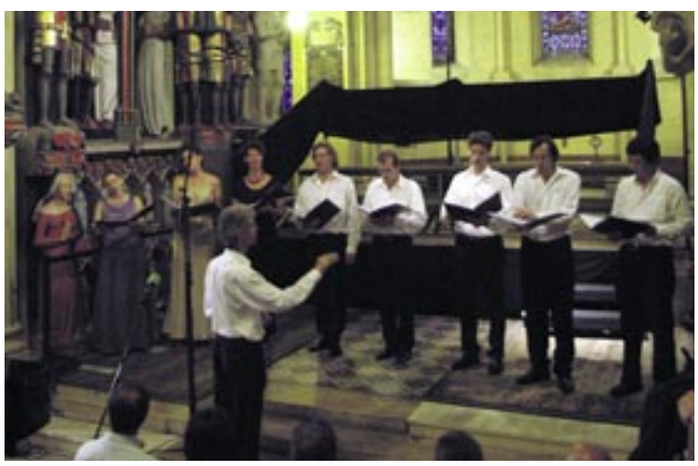

Neuchâtel avait eu la chance d'accueillir il y a cinq ans la Schubertiade de René Charlet organisée par la Radio Suisse Romande. • Photo: archives

Le terme de «Schubertiade» a été inventé du vivant du compositeur. Il désigne le caractère unique et intimiste des réunions d'amis qui s'organisaient pour apprécier et encourager l'art de Schubert. La Schubertiade sur la colline a précisément pour but de mettre en valeur l'œuvre de ce grand artiste.

Concerts dans l'intimité

Les organisateurs de la journée proposent onze concerts. Les musiciens se produiront à la Collégiale, au Château et à la Salle des Pasteurs. Ces trois lieux aux dimensions humaines permettront de garantir une proximité propice à l'écoute de la musique de chambre. Le public est invité à se rendre dans les salles de concerts avant que ceux-ci ne commencent. Dès le moment où les musiciens commenceront à jouer, l'accès ne sera plus autorisé.

Entrée gratuite

Une série d'animations musicales en plein air sera organisée sur l'esplanade de la Collégiale. Les visiteurs auront l'occasion de casser la croûte à la buvette qui se situera aussi à proximité de la Collégiale. L'entrée sera gratuite durant toute la journée.

- **Schubertiade sur la colline, dimanche 19 septembre de 10 à 19 heures dans les environs de la Collégiale. Entrée libre, collecte.**

Chronique culturelle

Le roi de l'été

Non content de proposer des concerts «live» tout au long de la saison dans son antre de la rue du Seyon (dont les fameux Mardis du jazz de Raphaël Pedroli), le Bar King a animé les soirées estivales du port et même de la Rotonde! Ainsi, pendant tout l'été, Xavier Boulanger, dit Boubou, a proposé au débarcadère toute une série de concerts dont le dernier en date ne fut pas le moins intéressant. Samedi soir, le génial saxophoniste Yann Altermath et le talentueux guitariste Julien Revilloud accompagnés par Alexandre Allflatt à la basse et Marc-Olivier Savoy à la batterie ont fait étalage de leur immense talent en distillant un excellent jazz qui aurait mérité un public plus nombreux et… plus généreux! Le King a également ouvert un bar d'été avec piste de boules sur la terrasse du 1er étage de la Rotonde et assuré des fins de nuits «électro» dans la discothèque du sous-sol du même lieu. Plus dynamique, tu meurs… Les anciens qui regrettent encore les belles années du Jazzland doivent s'en persuader: le King dirigé par Raphaël Galland est vraiment devenu le roi de la bonne musique à Neuchâtel!

Patrice Neuenschwander

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

Sans les villages d'enfants SOS, des milliers d'enfants seraient contraints de vivre dans la rue.

GRACE A VOTRE DON, DES ENFANTS RETROUVENT UN CHEZ-SOI !

☐ Veuillez me faire parvenir des informations sur les possibilités de dons et de parrainages.

Nom, Prénom

Rue

NPA/Localité

FA052B

SOS VILLAGES D'ENFANTS

Envoyer à : **Amis suisses des Villages d'Enfants SOS**
case postale, 3097 Liebefeld, tél. 031 979 60 60, PC 30-31935-2, info@sos-kinderdorf.ch, **www.sosvillagesdenfants.ch**

ZEWO

Projet Holistic

Architecture durable à la gare

Des objectifs ambitieux en matière d'économie d'énergies non renouvelables caractérisent le projet Holistic. Parmi les interventions prévues pour y parvenir, la réalisation de bâtiments exemplaires en matière de durabilité occupe une place de choix. Le projet TransEurope, actuellement en construction sur le plateau de la gare, s'inscrit dans cette perspective.

Visualisation du projet TransEurope (Maître d'ouvrage: CFF Immobilier, Architecte: Bauart).

Edifice rectiligne implanté le long des voies ferroviaires, TransEurope abritera principalement les locaux de la Haute Ecole Arc. A l'instar des trains arrêtés le long des quais, le bâtiment possède sa propre identité, tout en dialoguant avec les autres édifices du plateau. Il se présente sous la forme d'un corps métallique, rythmé de fenêtres de dimensions variables, sur lequel est aménagé un étage transparent accueillant les espaces communs de l'institution.

Diverses mesures ont permis de réduire les besoins énergétiques de cette construction labellisée Minergie. Relevons notamment la mise en œuvre d'une enveloppe thermique performante, le recours à des triples vitrages, l'installation d'un renouvellement d'air contrôlé et la valorisation de la lumière naturelle. Le développement des façades repose par ailleurs sur la substitution des éléments d'ossature réalisés usuellement en métal par du bois. Chaque matériau répond ainsi de manière ciblée aux exigences requises: l'utilisation du bois facilite la suppression des ponts thermiques et réduit l'énergie grise de la façade tandis que le métal assure une protection optimale dans un milieu à forte sollicitation.

Parallèlement, un accent particulier a été mis sur le recours aux énergies renouvelables. Des capteurs solaires thermiques répondent aux besoins d'eau chaude sanitaire, notamment pour la cafétéria. Relié à une pompe à chaleur, un champ de 160 sondes géothermiques permet par ailleurs de chauffer et de rafraîchir les locaux en valorisant le potentiel du terrain.

Emmanuel Rey

La Ville jeune

Plage de Serrières, samedi 11 septembre de 14 à 22 heures, Super naturel: Djs & lives, musique non-stop (prenez vos glacières et vos grils). Uniquement par beau temps, accès libre.

Case à chocs (quai Ph.-Godet 20), samedi 11 septembre (portes à 23 heures), Super naturel Feat. Tigersushi «We are X» tour: Joakim (Paris/Tigersushi), Principles of Geometry (Paris/Tigersushi), Tigersushi bass system (Paris), video par la Supermafia. Prélocation Petzi: Fr. 15.–/Fr. 10.– avant minuit.

Atelier des musées. Le programme des vacances automnales est en ligne: www.atelier-des-musees.ch rubriques: «vacances» – «automne».
Renseignements: Atelier des musées, fbg de l'Hôpital 4, tél. 032/717 79 18 (le matin, du mardi au vendredi) – Fax 032 717 79 19,
atelier.musees.neuchatel@ne.ch

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 722 62 22.

Football corporatif
Terrain des Charmettes
Mercredi 8 septembre, 20h15, Bar 21-New Look 91, coupe.
Jeudi 9 septembre, 20h15, FEN fête de l'Uni-Baxter, coupe.
Lundi 13 septembre, 18h45, La Gondola-Raffinerie, coupe.
Mardi 14 septembre, 18h45, Baxter-FEN fête de l'Uni, coupe.
Mercredi 15 septembre, 18h45, New Look 91-Bar 21, coupe.

Football
Vendredi 10 septembre, nouv. terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h, Espagnol-Audax, vétérans.
Samedi 11 septembre, terrain du Chanet 1, 10h30, Xamax-Grmp Bas-Lac, M12.
A 14h, Xamax-Thun Berner Oberland, M14.
Samedi 11 septembre, terrain du Chanet 2, 10h30, Xamax-Colombier, M10.
A 14h, Xamax-Foot Erguel St-Imier, M13.
Samedi 11 septembre, nouv. terrain synthétique Pierre-à-Bot, 9h, Serrières-St-Blaise, juniors E.
A 10h30, Serrières-Auvernier, juniors D.
A 12h15, Serrières-Deportivo, juniors D.
A 14h30, Serrières-Etoile, juniors C.
A 17h, Serrières II-Colombier, 2e ligue.
Dimanche 12 septembre, nouv. terrain synthétique Pierre-à-Bot, 10h, Helvetia-Cortaillod II, 4e ligue.
A 16h, Asi-Audax-Le Parc, 3e ligue.
Dimanche 12 septembre, stade de la Maladière, 16h, Xamax-St-Gall, Axpo Super league.
Mercredi 15 septembre, terrain du Chanet 2, 18h, Xamax-Etoile Sporting, M10.
Mercredi 15 septembre, nouv. terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h15, Asi-Audax-Etoile, 2e ligue.

Hockey sur gazon
Samedi 11 septembre, terrain synthétique Pierre-à-Bot, de 11 à 17h, tournoi juniors B.

Hockey sur glace
Patinoires du Littoral
Samedi 11 septembre, 17h15, Université Neuchâtel-EHC Saas-Grund, match amical.

Handball
Entraînements salle de la Riveraine
mercredi 17h-18h30: juniors garçons et filles (dès 12 ans)
mercredi 18h-20h: dames et hommes
vendredi 17h-18h30: mini-handball (de 6 à 11 ans)
vendredi 18h30-20h: juniors garçons et filles (dès 12 ans)

Le législatif accepte les trois demandes de crédit relatives au projet Microcity

Le quartier Maladière change de visage

Le Conseil général donne son feu vert au réaménagement des espaces publics du quartier de la Maladière. Le législatif a accepté à l'unanimité lundi soir les trois demandes de crédit relatives au projet Microcity (voir édition du 01.09.2010). L'ensemble des aménagements coûtera 4,6 millions, dont un à la charge de l'Etat et de la Confédération.

Aujourd'hui, trois cents personnes travaillent sur le site de la Maladière. Le développement d'un pôle de la microtechnique à Neuchâtel permettra de passer à 700 postes. D'importants travaux seront entrepris dans le cadre de la construction du campus Microcity. Plusieurs mesures seront mises en œuvre pour garantir la qualité de vie des habitants du quartier.

«Aller de l'avant»

Les groupes ont tous accueilli le projet de réaménagement avec enthousiasme. Le porte-parole du groupe PLR a salué la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant. «On investit dans l'avenir», a-t-il ajouté. Le nouveau concept d'éclairage qui vise à réduire la consommation d'électricité a tout particulièrement plu aux groupes PopVertsSol et socialiste. Au même titre que la collaboration avec les associations de quartiers. Le groupe UDC a rappelé les nombreuses opportunités qui accompagnent la construction du bâtiment Microcity. «Ce projet permettra de créer de nouveaux emplois», a souligné le porte-parole du groupe UDC.

Prolifération des zones 30 km/h

Malgré l'enthousiasme général suscité par le rapport, Blaise Péquignot du groupe libéral-radical a tout de même émis quelques réserves à l'égard de certaines mesures. Il déplore la prolifération de zones 30km/h et a soulevé la question des nuisances sonores. Il s'est déclaré sceptique quant aux effets véritables des mesures à entreprendre dans ce domaine par rapport à l'importance de leur coût. Au moment de voter le crédit de 752'000 francs pour l'entretien du domaine public concernant les secteurs Maladière, Mail, Marie-de-Nemours, Bellevaux, Blaise Péquignot s'est abstenu.

Tenir compte des riverains

Au nom du Conseil communal, Olivier Arni a tenu à saluer la qualité du partenariat entre la Ville et le Canton dans la mise en place du projet Microcity. Sur la question des nuisances sonores, il a soutenu que la Ville se devait de prendre des mesures. Il a également rappelé l'importance de relayer les préoccupations des riverains qui seront touchés de près par les travaux de réaménagement.

Circulation modifiée

Le projet de réaménagement occasionnera de nombreux changements dans le domaine de la circulation. Les rues Bellevaux, Gibraltar et Maladière seront limitées à 30km/h. Une zone de rencontre (20 km/h) sera introduite à la rue Marie-de-Nemours. Ces nouvelles limitations de vitesse doivent permettre de favoriser la mobilité douce et surtout de garantir la sécurité des piétons.

Un giratoire sera instauré à la place de l'actuel carrefour Gibraltar-CPLN. Les feux de signalisation y seront supprimés. «La création d'un giratoire assurera la fluidité du trafic», commente Olivier Arni, en charge de l'environnement et des transports. Au Mail, les bordures de la route seront taillées en biais de manière à abaisser les trottoirs. «Les trottoirs en biseaux facilitent la mobilité douce», poursuit-il. Cyclistes, poussettes et même skaters pourront circuler en toute sécurité et plus facilement.

Qualité de vie des habitants

«Nous travaillons avec les habitants pour améliorer la qualité de vie du quartier», soulève Oliver Arni. Certaines propositions des associations de quartiers ont été intégrées au rapport de l'exécutif. La rue de Gibraltar en est un bon exemple : elle passera de 50 à 30 km/h pour réduire les nuisances sonores. Le nouveau concept d'éclairage permettra d'économiser de l'énergie tout en garantissant une ambiance conviviale pour les gens du quartier.

Calendrier des opérations

Les travaux de réaménagement entrepris par la Ville se dérouleront en coordination avec le chantier Microcity. Le début des travaux de construction du campus est prévu pour fin 2010. Le nouveau bâtiment de la microtechnique devrait trôner au cœur du quartier de la Maladière dès 2013. Les travaux de réaménagement des espaces publics menés par la Ville devront se terminer au plus tard une année après, soit en 2014. Les activités de chantier devront respecter des horaires bien précis pour le confort des riverains. «Nous resterons attentifs à l'information de la population», précise Olivier Arni à propos des éventuelles nuisances des travaux. (ak)

Le quartier de la Maladière se présentera sous un nouveau jour dès le printemps 2013.

Le Conseil général approuve du bout des

Une majorit

Le Conseil communal va pouvoir poursuivre les études concernant le réaménagement de la place Numa-Droz. Le Conseil général lui a accordé 289'000 francs pour ce faire. Au moment de voter, socialistes et UDC se sont abstenus. Seul PopVertsSol accompagné par quelques PLR a apporté son soutien à ce crédit d'étude qui devrait déboucher, en février 2011, sur une demande de crédit pour la réalisation des travaux.

Le Conseil général a donc accordé au Conseil communal – par 11 voix contre 5 et… 21 abstentions – un crédit de 289'000 francs qui permettra à l'exécutif de poursuivre les études en vue du réaménagement de la place Numa-Droz. Ce projet bénéficie du soutien de l'Etat, propriétaire du terrain traversé par deux routes cantonales, et de la Confédération dans le cadre du fonds

L'ancien collège de la Maladière se trouve dans le périmètre des espaces publics qui seront réaménagés grâce aux trois crédits acceptés lundi soir par le Conseil général.

s lèvres un crédit d'étude pour le réaménagement de la place Numa-Droz

é sceptique s'abstient

d'infrastructures. A condition toutefois que les travaux se réalisent en 2011 et 2012, raison pour laquelle le Conseil communal entend aller vite.

Crédit en partie dépensé

120'000 francs ont d'ores et déjà été dépensés à ce jour pour réaliser l'avant-projet. Ce montant entre dans les compétences financières du Conseil communal. Le solde du crédit – soit 169'000 francs – financera différentes études – éclairage, qualité de l'air, bruit, étude de circulation, ligne électrique des TN, etc. – nécessaires à la rédaction du rapport final. Le fait de devoir avaliser un crédit dont près de la moitié est déjà dépensé n'a pas plu aux conseillers généraux.

Les erreurs du passé

Le groupe PLR s'est montré très partagé au moment du vote. Certains ont approuvé le crédit précisément parce qu'il ne s'agissait que d'un crédit d'étude. Il serait politiquement irresponsable de ne rien faire, a déclaré Jean Dessoulavy avant de rappeler les erreurs du passé – Espace de l'Europe, place du Port, place Blaise Cendrars – et d'énumérer les inconvénients de l'avant-projet pour la place Numa-Droz.

Socialistes et UDC s'abstiennent

Plutôt critiques eux aussi, l'UDC et le PS se sont abstenus. Les socialistes avaient au préalable demandé au Conseil communal de retirer un rapport loin de susciter l'enthousiasme. Leur porte-parole Jonathan Gretillat a estimé que cette dépense n'était pas prioritaire et qu'il y avait plus urgent pour la Ville en matière d'investissement. Et de réclamer la création d'une commission spéciale du Conseil général en matière d'agglomération. Seul le groupe PopVerts-Sol a apporté son soutien à un projet qui met en application les principes d'une mobilité douce au centre-ville et qui vise à rendre une place aux habitants.

Subventions fédérales

Le directeur des infrastructures Pascal Sandoz a rappelé que ce réaménagement de la place Numa-Droz s'inscrivait dans la politique d'agglomération de la Confédération visant à faciliter la circulation en milieu urbain. Il a pour buts principaux d'améliorer l'attrait du centre-ville et de rétablir une liaison entre le lac et la cité séparés actuellement par la route cantonale. Avec ce crédit d'étude, le Conseil communal pourra préparer le rapport final qui sera soumis en février 2011 au Conseil général.

Cube

Le cube de l'artiste allemand Gregor Schneider a toutes les chances de voir le jour du 22 juillet au 10 septembre 2011 sur la place du Port si le CAN parvient à trouver rapidement l'essentiel de son financement. Le Conseil communal se prononcera cependant une nouvelle fois d'ici fin octobre sur l'ensemble de la programmation associée aux festivités du Millénaire de Neuchâtel dont fait partie le cube en question. C'est en substance ce qu'a répondu l'exécutif, par la directrice de la culture, au groupe UDC qui dans une interpellation urgente demandait au Conseil communal s'il avait l'intention de retirer cette œuvre d'art des projets retenus. La Constitution fédérale garantit la liberté d'expression, fondement de notre démocratie, a répondu Françoise Jeanneret à Maria Angela Guyot qui affirmait que ce cube divisait la population, décourageait les sponsors et risquait de devenir l'emblème du Millénaire. Le PLR a demandé au Conseil communal de se positionner clairement. A gauche, les socialistes ont parlé de censure malvenue et dangereuse tandis que PopVertsSol fustigeait la «politique gesticulatoire d'estrade et d'esbroufe» pratiquée par l'UDC.

Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Groupe UDC

Maria Angela Guyot: «Le groupe UDC a déposé une interpellation urgente le 8 juillet 2010 pour demander au Conseil communal s'il envisageait le retrait du cube du Millénaire. En effet, en matière de religion comme en matière d'art contemporain, chacun a sa propre opinion. Le cube du Millénaire concentre sur lui ces deux faisceaux. Si le groupe UDC respecte la position des spécialistes en art moderne, il ne peut accepter que ceux-ci disent aux opposants du cube ce qu'ils doivent penser et croire. L'art comme la religion est une affaire personnelle. Nous souhaitons parler de toutes les religions et non pas d'une seule. Gregor Schneider, artiste internationalement contesté, propose une œuvre qui heurte toutes les sensibilités. Les sponsors peinent à financer le Millénaire. Il est temps de prendre les mesures nécessaires pour débloquer la situation. Il faut s'engager pour des festivités qui unissent et non pas investir temps et énergie sur ce qui nous divise.»

Le groupe UDC a déposé une interpellation urgente pour demander au Conseil communal s'il envisageait le retrait du cube du Millénaire.

Groupe PopVertsSol

Yves Froidevaux: «Le groupe PopVertsSol soutient fermement la réalisation du réaménagement de la place Numa-Droz. Par la qualité de ses ambitions, ce projet a été retenu par la Confédération comme prioritaire pour la mise en œuvre du plan d'agglomération neuchâteloise et du RUN. Il bénéficiera du soutien financier du Canton et de la Confédération (35%). Les objectifs vont clairement dans le sens du développement durable: améliorer la qualité de vie et l'attractivité du centre-ville, par une priorisation des flux de circulation en faveur des transports publics et de la mobilité douce, piétons et cyclistes. Quinze ans après la construction des tunnels sous la ville, il est temps de remettre, comme promis, le trafic de transit dans les tunnels. Lundi soir, notre groupe a donc accepté la demande de crédit d'étude pour développer un projet qui rendra cette place aux usagers du centre-ville et qui permettra, tout simplement, de mieux respirer.»

Groupe PLR

Christophe Schwarb: «Le projet de réaménagement du quartier du CSEM a suscité l'enthousiasme du groupe PLR. Ce projet, communément appelé Microcity, s'inscrit directement dans le programme politique du PLR. La collaboration entre l'Institut de microtechnique et l'EPFL est une excellente nouvelle pour la ville de Neuchâtel ainsi que sa région. A terme, l'EPFL devrait intensifier son activité en ville de Neuchâtel par la création de nouvelles chaires d'enseignement. L'enjeu est manifeste pour la ville puisqu'il s'agit bien d'une augmentation de postes de travail qui s'inscrit dans le développement de ce pôle économique, industriel et universitaire. Le rayonnement de la ville de Neuchâtel s'en trouvera clairement renforcé. Selon le plan d'aménagement, le projet Microcity apportera incontestablement un plus et la création d'un véritable campus améliorera également sensiblement l'image de marque du quartier tout entier. C'est donc avec un très grand intérêt que le groupe PLR soutient le projet Microcity.»

Groupe socialiste

Hélène Perrin: «A l'ordre du jour du Conseil général de lundi, un rapport suscite particulièrement l'enthousiasme du groupe socialiste. Il s'agit de l'aménagement du quartier de la Maladière où va venir s'installer l'EPFL. Grâce à une nouvelle zone de rencontre, une zone 30, une diminution de la consommation d'électricité de l'éclairage public, un nouvel aménagement du carrefour de Gibraltar, l'endroit deviendra plus convivial et l'impact environnemental sera optimisé alors que le nombre d'employés sur le site passera de 300 à 700. Ce projet relève donc le défi de faire de l'arrivée d'un pôle national et international de microtechnique où l'on étudie justement les technologies pour améliorer notre qualité de vie, une occasion pour mettre en valeur son environnement. Cela nous réjouit et promet à la ville un heureux développement.»

Conseil général

Quels étaient les présents?

Présidence de Mme Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol), présidente

Y compris la présidente, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Matthieu Béguelin (soc), Claude Béguin (soc), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Luciano Bocchi (UDC), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Sylvain Brossin (UDC), Khadija Clisson (soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Pascal Domatezo (UDC), Philippe Etienne (PLR), Thomas Facchinetti (soc), Michel Favez (PopVertsSol), Olivier Forel (PopVertsSol), Yves Froidevaux (PopVertsSol), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Jonathan Gretillat (soc), Maria Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (soc), Katja Lehr (PLR), Philippe Loup (soc), Nicolas Marthe (PLR), Caroline Nigg (PopVertsSol), Béatrice Nys (PopVertsSol), Blaise Péquignot (PLR), Hélène Perrin (soc), Sabrina Rinaldo Adam (soc), Christophe Schwarb (PLR), Hélène Silberstein (PopVertsSol), Cristina Tasco (soc), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (soc), Joël Zimmerli (PLR), Laura Zwygart de Falco (soc).

Excusés: Mme et MM. Martine Docourt (soc), Grégoire Oguey (soc), Roy Cairala (UDC).

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat (PopVertsSol), président, M. Alain Ribaux (PLR), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Pascal Sandoz (PLR) et M. Olivier Arni (soc), conseillers communaux.

A propos...

A visage découvert

A l'image du meunier, il dormait. Mais l'issue était inévitable…

Il se taisait depuis de nombreux mois. Il grondait en secret, pour mieux préparer son apparition publique. Il réunissait ses atouts pour s'élever à la hauteur des attentes humaines. Même s'il était constamment surveillé compte tenu d'une activité interne bouillonnante et continue, il siégeait sereinement. Mais la nature a repris ses droits, implacable constat, montrant ainsi tout son pouvoir. Il est capable de dire à tous combien il est aujourd'hui soulagé de pouvoir cracher enfin publiquement. Il a fait irruption dans un monde sans pitié, se vengeant d'avoir été épié, surveillé dans ses moindres faits et gestes. Il a fini par vomir son for intérieur et dire qu'il était ainsi bien vivant !

«Il»?

Le volcan Sinabung, sur l'île indonésienne de Sumatra est entré récemment en éruption après une pause de plus de 400 ans…

Une forte odeur de soufre dérange, alors que des problèmes respiratoires se font jour. Il est temps de ne pas tomber les masques.

Rémy Voirol

Journée test scooters électriques

La Ville de Neuchâtel et NewRide (SuisseEnergie) organisent une journée de test de scooters électriques **samedi 11 septembre, de 9 à 18 heures, à l'est de la place du Port.**

Un large choix de modèles seront présentés et des vélos électriques compléteront la gamme de véhicules. Tous seront à disposition pour un essai sur route gratuit et sans engagement.

En plus de ces journées de test et afin de soutenir le développement des scooters électriques, deux mesures complémentaires ont été mises en place par la Ville de Neuchâtel :

1. un réseau de 5 bornes de recharge permettant de «faire le plein» est mis gratuitement à disposition ;
2. une subvention équivalant à 10% du prix d'achat HT pour un montant max. de Fr. 700.– est accordée en 2010 à 20 scooters électriques (voir conditions).

Plus d'informations sur le site www.neuchatel-mobilite.ch

Votation fédérale et cantonale

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer

1) **en votation fédérale sur :**
la modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI) ;

2) **en votation cantonale sur :**
le décret du 26 janvier 2010 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (introduction du système proportionnel pour l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats suisse),

le 26 septembre 2010

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 26 septembre à 10 heures, au plus tard.**

Vote par Internet

Le vote par Internet doit être effectué par le biais du Guichet unique jusqu'au **samedi 25 septembre à 12 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 26 septembre au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032/717 72 36, jusqu'au dimanche matin 26 septembre à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 24 septembre à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin :

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse ;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20 ;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote

Neuchâtel, le 18 août 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, Daniel Perdrizat — **Le chancelier, Rémy Voirol**

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés :

- concernant une demande de crédit pour le financement du contrat d'équipement dans le cadre du réaménagement des espaces publics du quartier CSEM-EPFL-IMT,
- concernant une demande de crédit pour le financement des mesures d'agglomération dans le cadre du réaménagement des espaces publics du quartier CSEM-EPFL-IMT,
- concernant une demande de crédit pour l'entretien du domaine public dans le cadre du réaménagement des espaces publics du quartier CSEM-EPFL-IMT,
- concernant une demande de crédit d'étude pour le projet d'aménagement de la place Numa-Droz,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 6 septembre 2010, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'au lundi 18 octobre 2010.

Par ailleurs, le Conseil général a adopté un arrêté instituant une commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.

Neuchâtel, le 8 septembre 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, Daniel Perdrizat — **Le chancelier, Rémy Voirol**

Aux bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) AVS-AI

Les usagers des transports publics (Onde verte) peuvent bénéficier d'une subvention de Fr. 10.– par mois pour l'acquisition d'un abonnement mensuel ou annuel.

Les bons peuvent être retirés à l'Agence communale AVS-AI, rue St-Maurice 4.

La chronique de...

La Flèche du Jura

Yves Demarta

Le 24 novembre 1938, Radio Lausanne évoquait sur les ondes l'inauguration d'une nouvelle automotrice CFF, construite en un exemplaire et destinée à circuler entre Le Locle et Neuchâtel, et La Chaux-de-Fonds et Bienne: un document SSR reporté sur CD.

Dans le cadre d'une société cantonale de développement, avec l'appui des quatre villes concernées et de personnalités politiques, MM. Essig et Bourquin, de l'Impartial, créaient, le 15 mars 1937, une **Fondation de la Flèche du Jura** dont le but était d'acquérir une automotrice destinée à assurer un service ferroviaire rapide entre ces villes.

La Fondation, soutenue par diverses entreprises, les quatre villes et des particuliers, investit 130'000 francs, auxquels s'ajouta une subvention fédérale de 72'000 francs. Les CFF versèrent le solde de 68'000 francs pour atteindre les 240'000 francs demandés par les fabriques SLM SIG de Winterthur et d'Oerlikon.

Prévue pour une exploitation débutant le 22 mai 1938, l'année et demie de sa construction obligea les CFF à faire circuler une provisoire automotrice de substitution (une Ce 4/6) couplée si besoin avec une voiture pilote, et ceci jusqu'au 27 novembre. Entre le 24 novembre de son inauguration et le 28 novembre de sa mise en service, la Flèche du Jura assura des courses spéciales à prix réduits, notamment des circulations exceptionnelles entre Bienne et Neuchâtel.

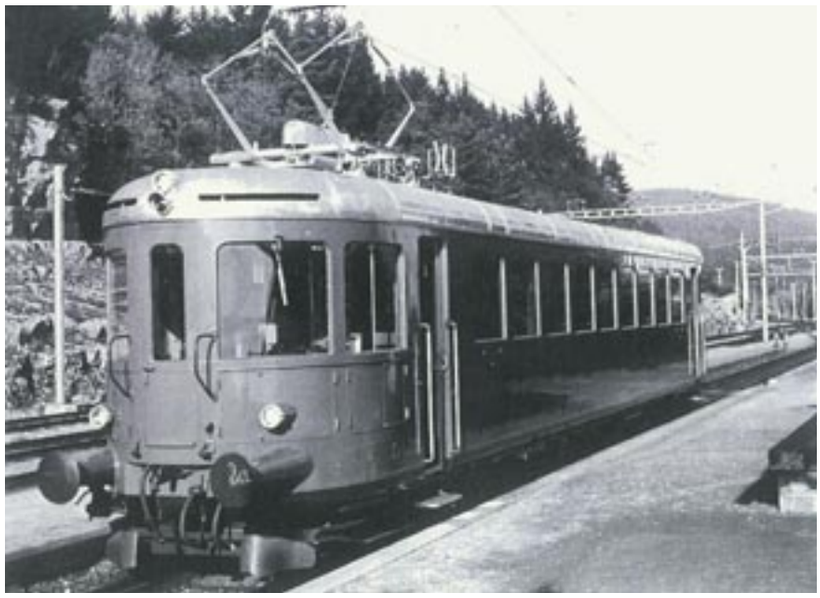

Pesant 44 tonnes, longue de 22,50 mètres, offrant 71 places assises rembourrées de 3e classe et 30 places debout, complétée d'une ou deux voitures d'appoint, elle pouvait atteindre la vitesse de 110 km/h avec une puissance de 620 chevaux répartie sur deux moteurs. Peintes en vert clair avec l'inscription Flèche du Jura en orange, cette Ce 2/4 701 (plus tard RCe 621, RBe 621, puis RBe 2/4 1010) assura journellement quatre paires de trains accélérés entre La Chaux-de-Fonds et Bienne, et deux paires entre Le Locle et Neuchâtel, soit un parcours total de 400 km. Le dimanche, remplacée par des trains à plus grande capacité, elle servit à des courses spéciales qui la firent voyager dans toute la Suisse.

La Flèche du Jura resta jurassienne jusqu'en 1953. Devenue trop petite, elle circula dès 1954 entre Saint-Maurice et Saint-Gingolph, en échangeant son inscription orange en SBB FFS. Elle fut repeinte en un vert foncé CFF après 1957. Dès l'été 1967, elle fut mise en réserve à Olten où elle permit le «rattrapage» de trains n'ayant pu attendre une correspondance. Elle finit son existence en service gratuit entre Rorschach Bf et Rorschach Hafen (et Ardon). On la retira définitivement du service en 1977. La Commune de Courtelary songea un temps à l'acquérir pour en faire un restaurant, mais les CFF l'incitèrent à renoncer à ce projet vu les difficultés d'entretien.

Y.D.

A travers l'histoire

Depuis 1893, le tramway connaît une croissance et un succès constant sur le littoral neuchâtelois. Son réseau, qui s'étend rapidement, est parachevé par la réalisation en 1910 de la «boucle» du centre-ville. Longue d'un kilomètre, cette boucle constitue le point de rencontre de toutes les lignes qui effectuent, à sens unique, un circuit au centre-ville avant de repartir dans la direction opposée. Sur la place Numa-Droz, la ligne numéro 1 (qui s'éloigne vers Saint-Blaise par l'avenue du Premier-Mars) croise la ligne 6 (qui monte vers la gare). Au premier plan, un panneau rappelle l'existence du funiculaire Ecluse-Plan ouvert en 1890 déjà. La boucle des tramways a été supprimée en 1964 (photographie Robert Bickel, 1910, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel), Vincent Callet-Molin.

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Madame Lidia Renzo, architecte à Peseux (Lidia Renzo & Pascal Stirnemann SA), d'un permis de construire pour la création de balcons et la modification de lucarnes en toiture de l'immeuble 35a, rue de l'Evole, article 15031 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Eric Tavel.

Demande de la copropriété des Trois-Portes, d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires en toiture de l'immeuble 48, rue de l'Evole, article 11337 du cadastre de Neuchâtel.

Les plans peuvent être consultés du 3 septembre au 4 octobre 2010, délai d'opposition.

Demande de la société Philip Morris Products SA, d'un permis de construire pour l'installation d'une centrale de dépoussiérage en toiture de l'immeuble 3, quai Jeanrenaud, article 10745 du cadastre de Neuchâtel.

Les plans peuvent être consultés du 10 septembre au 11 octobre 2010, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Quartiers des Draizes et de Vauseyon

L'Association Draizes Sans Limite (ADSL) convie les habitants à une séance d'information publique relative aux futurs aménagements du giratoire de Vauseyon, ainsi qu'aux nouveaux développements urbains dans le secteur (plan de quartier Draizes/Bourgogne, nouvelles constructions rue des Draizes)

jeudi 16 septembre à 20 heures
à la salle du Chanet
(chemin du Chanet 52).

Les différents projets seront présentés par des représentants de l'Office des routes cantonales du service des Ponts et chaussées, et par des représentants du service de l'aménagement urbain de la Ville de Neuchâtel.

Enquêtes publiques

Demande de Madame Suzanne Strauss, d'un permis de construire pour l'installation d'une terrasse en toiture de l'immeuble 2, rue Auguste-Bachelin, article 3451 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de Madame et Monsieur Sophie Erard & José Schüll, architectes au Landeron (Atelier d'architecture G. Perrenoud-Erard-Schüll), d'un permis de construire pour la création d'un accès commun aux immeubles 16-18 et pour l'aménagement de places de parc au chemin des Carrels 18, articles 9770, 8124, 8125 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Jean-Bernard Deillon.

Demande de Monsieur Riccardo Chieppa, architecte à Marin (Ad'A architecture Sàrl), d'un permis de construire pour la transformation et l'agrandissement du sous-sol de l'immeuble 93, rue du Clos-de-Serrières, articles 11870 et 11871 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées FECPA.

Demande de Monsieur Daniel Porret, architecte à Saint-Blaise, d'un permis de construire pour la transformation intérieure et la modification d'ouvertures en façade sud de l'immeuble 14, rue de la Côte, article 6762 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur François Götz.

Demande de Monsieur Marcel Neuhaus, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'agrandissement d'un bâtiment scolaire 2, rue du Crêt-Taconnet, articles 16068 et 14834 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Fondation Neuchâtel Junior Collège.

Demande de Monsieur Pierre Studer, architecte à Neuchâtel (Bureau Pierre Studer SA), d'un permis de construire pour la création d'une surface commerciale (changement d'affectation) et la rénovation des façades de l'immeuble 7, rue des Draizes, articles 10593 et 12119 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société FidFund management SA.

Demande de la Société Viteos SA, d'un permis de construire pour l'installation d'une station transformatrice à la rue de Maillefer (11), article 14448 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de Monsieur Philippe Marguerat, d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires en toiture de l'immeuble 121, chemin de Maujobia, article 10822 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de Monsieur Cédric Bart, architecte à Chez-le-Bart (Bureau ECN SA), d'un permis de construire pour la transformation et la création d'un appartement et l'installation d'un ascenseur dans l'immeuble 8, rue J.-L.-Pourtalès, article 2358 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Rolin Wavre.

Demande de Monsieur Richard Doyat, d'un permis de construire pour l'installation d'un poêle à bois et d'un canal de fumée au chemin des Quatre-Ministraux 32, article 12670 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de Monsieur Claude Fornachon, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la construction d'un balcon en façade sud de l'immeuble 38, rue du Rocher, article 2827 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Henri-F. Delvecchio.

Demande de Monsieur Michel Baur, architecte à Neuchâtel (IneXt architecture), d'un permis de construire pour la rénovation et le changement partiel d'affectation de l'immeuble 15, chemin de la Torrée, article 8681 du cadastre de Neuchâtel à Chaumont, pour le compte de Madame Nathalie Gatschet.

Demande de Monsieur Léo Cuche, architecte à Neuchâtel (Bär SA), d'un permis de construire pour l'agrandissement d'un chalet 28, chemin de la Torrée, article 10154 du cadastre de Neuchâtel à Chaumont, pour le compte de Madame Manon Béguin.

Demande de Monsieur Ziad Kazan, architecte à Lausanne (Krüger & Kazan Sàrl), d'un permis de construire pour la transformation, la rénovation et l'agrandissement mineur de l'immeuble 56, rue des Usines, article 12903 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Philip Morris SA.

Demande de la Société Coopérative d'habitation les Rocailles, d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires en toiture de l'immeuble 25, chemin des Valangines, article 7291 du cadastre de Neuchâtel.

Les plans peuvent être consultés du 27 août au 27 septembre 2010, délai d'opposition.

Demande du Service des forêts de la Ville de Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'aménagement de pistes pour machines de débardage dans la forêt de Chaumont, articles 15224 et 15225 du cadastre de Neuchâtel à Chaumont.

Les plans peuvent être consultés du 3 septembre au 4 octobre 2010, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Echos

■ Samedi 4 septembre, le Conseil communal a été représenté par M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, à la deuxième édition de la Distinction Romande d'Architecture.

■ Hier, le Conseil communal a été représenté par M. Olivier Arni, directeur des transports, aux festivités officielles « Arc jurassien : 150 ans de chemins de fer », à Bienne.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à Mme et M. Rosmarie et Henri Vuitel-Mosimann, à l'occasion du 55e anniversaire de leur mariage et à Mme et M. Ida et Eric Thuillard-Etter, à l'occasion du 65e anniversaire de leur mariage.

Programme cinéma pour la semaine du 8 au 14 septembre

APOLLO 1 032 710 10 33
SALT
3e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h30, 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Liev Schreiber, Angelina Jolie.
De Phillip Noyce. Derniers jours.

APOLLO 1 032 710 10 33
LE BRUIT DES GLAÇONS
3e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h15.
Acteurs: Jean Dujardin, Albert Dupontel.
De Bertrand Blier.

APOLLO 2 032 710 10 33
PIRANHA – 3D
2e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h30, ve/sa 22h45.
Acteurs: Eli Roth, Christopher Lloyd.
De Aja Alexandre.

APOLLO 2 032 710 10 33
LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE SAMY – 3D
Première suisse.
Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 15h45, sa/di 13h45.
De Benn Stassen.

APOLLO 2 032 710 10 33
STEP UP 3 – SEXY DANCE 3 – 3D
4e semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 17h45.
Acteurs: Sharni Vinson, Adam G. Sevani.
De Jon Chu. Derniers jours.

APOLLO 3 032 710 10 33
INCEPTION
8e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h15, ve/sa 23h15.
Acteurs: Leonardo DiCaprio, Ellen Page.
De Christopher Nolan.

APOLLO 3 032 710 10 33
BENDA BILILI
Première suisse. 7 ans sug. 14 ans.
VO s-t fr/all. me au ma 16h, 18h15.
De Florent De La Tullaye.

ARCADES 032 710 10 44
COPAINS POUR TOUJOURS
Première suisse. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h15, 17h45, 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Adam Sandler, Kevin James, Chris Rock.
De Dennis Dugan.

BIO 032 710 10 55
DES HOMMES ET DES DIEUX
Première suisse. 10 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 15h15, 17h45, 20h15.
Acteurs: Lambert Wilson, Jean-Marie Frin.
De Xavier Beauvois.

REX 032 710 10 77
CE QUE JE VEUX DE PLUS
Première suisse. 16 ans sug. 16 ans.
VO it. s-t fr/all. me au ma 15h, 18h, 20h30.
Acteurs: Alba Rohrwacher, Favino Pierfrancesco.
De Silvio Soldini.

REX 032 710 10 77
UNITÉ SPÉCIALE
4e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Sylverster Stallone, Mickey Rourke, Bruce Willis.
De Sylvester Stallone. Dernières séances.

STUDIO 032 710 10 88
TAMARA DREWE
3e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VO s-t fr/all. me au ma 18h15, 20h30, je/ve, lu/ma 15h30.
Acteurs: Gemma Arterton, Dominic Cooper.
De Stephen Frears.

REX 032 710 10 77
KARATÉ KID
4e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me, sa/di 15h.
Acteurs: Jaden Smith, Jackie Chan.
De Harald Zwart. Derniers jours.

L'instantané de Stefano Iori...

... Capa'cité 2010, le salon des métiers

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité
N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (en dehors des heures d'ouverture des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Services publics

Espace des Solidarités (rue Louis-Favre 1), tél. 032 721 11 16, lieu d'accueil et de rencontres, repas servis de 12h15 à 12h30; ouvert du lundi au jeudi dès 8h30, activités dès 14h.

Femmes Information et consultations juridiques, permanence du Centre de liaison, (fbg de l'Hôpital 1), jeudi de 14h à 16h, tél. 032 724 40 55.

FRC – Conseil – Fédération romande des consommateurs, (rue Louis-Favre 1), tél. 032 724 40 55, mardi de 14h à 17h.

Groupe Sida Neuchâtel Peseux, permanence et secrétariat tél. 032 737 73 37 (test anonyme sur rendez-vous).

Homologay, association d'homosexuels, (case postale 1719, 2002 Neuchâtel), http://www.homologay.isuisse.com, e-mail: homologay @isuisse.com, tél. 079 292 66 94. Permanence téléphonique: le jeudi de 19h à 22h.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00,** jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144.**

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du samedi 11 et dimanche 12 septembre

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: église ouverte du lundi au vendredi de 16 à 18h, samedi de 11 à 13h (expo: villes de lumière).

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène.

Valangines: di à 9h30, culte.

Est:

Maladière: samedi 11 à 18h, culte Parole & Musique, avec sainte cène.

Ouest:

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 12. September 9 Uhr, Gottesdienst im Temple du Bas, Abendmahl.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 10h15, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30 messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 18h, messe.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

LES PLUS BEAUX MEUBLES ET SALONS
S'ACHETENT CHEZ NOUS
MEUBLES DU BATTOIR ♦ CASSE-PRIX

MATHOD	ST-SULPICE	COURTAMAN	MEYRIN
entre Orbe/Yverdon	Rte Cantonale Lausanne/Morges	entre Morat et Fribourg	Bois du Lan

Des animations lecture ont lieu sur la place de jeux publique de Denis-de-Rougemont

Découvrir le plaisir de lire

Anim'lecture met sur pied des animations régulières pour les enfants du quartier de Pierre-à-Bot. Ouvertes à tous, ces animations se déroulent en plein air sur la place de jeux publique de Denis-de-Rougemont. Anim'lecture propose une centaine de livres qui s'adressent aussi bien aux tout petits qu'aux adolescents. Deux lectrices, accompagnées d'une caisse de livres, se mettent à disposition des enfants une fois par semaine pour leur faire découvrir le plaisir de lire des albums. Martine Kolly-Flaig, l'une des six lectrices d'Anim'lecture, partage son enthousiasme pour les histoires et les enfants.

Les enfants du quartier de Pierre-à-Bot découvrent le monde de la lecture sans exigence, ni contrainte.

Comment le projet Anim'lecture a-t-il vu le jour ?

L'Association de prévention contre l'illettrisme au préscolaire (PIP) organise des animations lecture pour les enfants et leurs parents. Depuis 2005, les animatrices de PIP se sont régulièrement installées au pied des immeubles du quartier de Pierre-à-Bot avec des caisses remplies de livres. Comme j'habite le quartier, je me suis jointe à ces animations. Au vu de l'enthousiasme des enfants, j'ai eu envie de constituer un fonds de livres. C'est chose faite ! Nous avons acheté 80 livres pour les enfants du quartier grâce à un financement d'Anim'action. Je suis actuellement entourée de cinq autres lectrices, dont une majorité de personnes du quartier, avec qui nous avons repris les animations lecture pour Pierre-à-Bot.

De quelle manière utilisez-vous ce fonds de livres ?

Ces livres appartiennent aux enfants du quartier. Ils s'adressent aussi bien aux bébés qu'aux adolescents. L'ensemble des ouvrages est entreposé dans un local à Denis-de-Rougemont. Nous ne faisons pas office de bibliothèque du quartier. Nous utilisons ces livres pour nos animations. Il est tout de même possible d'imaginer un système de prêt pour des occasions spéciales comme les anniversaires, par exemple.

Comment se déroulent vos animations lecture ?

Les animations ont lieu une fois par semaine, pour autant que le temps le permette. Nous fonctionnons par groupe de deux animatrices. Pour commencer, les lectrices choisissent une trentaine d'albums en fonction de leur goût et de l'âge des enfants. Les livres sont réunis dans une caisse et départ pour la place de jeux de Denis-de-Rougemont ! Une fois sur place, l'une des animatrices lit une histoire en guise d'introduction pendant que l'autre prépare les livres. Durant l'animation, les enfants apprivoisent la lecture comme bon leur semble. Ils peuvent lire seuls, entre eux ou demander à une des animatrices de lire le livre choisi.

Les enfants participent-ils de leur propre initiative ?

Nous n'avons pas prévu d'agenda pour les lectures. Nous organisons les animations en fonction du temps et de notre disponibilité, en privilégiant toutefois les mercredis après-midi. Les enfants n'ont pas rendez-vous chaque semaine à la même heure. Lorsque les lectrices arrivent sur la place de jeux, ils sont libres de participer ou non. Ils peuvent très bien venir lire un livre et repartir jouer une fois qu'ils en ont marre. Nous ne leur imposons aucun objectif, ni aucune exigence. Ces lectures ne sont pas organisées dans un but scolaire. Les enfants ne reçoivent aucun conseil de la part des animatrices. Nous souhaitons simplement éveiller leur intérêt pour les livres de manière à ce qu'ils éprouvent du plaisir à lire. Pour la petite anecdote, il arrive qu'en me promenant dans le quartier, des enfants me demandent quand aura lieu la prochaine lecture.

> « Ces lectures ne sont pas organisées dans un but scolaire »

Avez-vous reçu des retours positifs de la part de parents du quartier ?

Le meilleur témoignage est celui des affiches. Au début du mois d'avril, nous avons été poser des affiches dans la plupart des immeubles du quartier pour informer les habitants. Ce genre de «publicité» ne fait généralement pas long feu sur les panneaux d'affichage. Or, je suis repassée voir plusieurs mois après et les affiches étaient toujours là. Cela montre qu'il y a du respect et du soutien pour ce que l'on fait. Quand nous avons commencé les lectures, les gens se demandaient qui on était. Certains parents accompagnaient leurs enfants pour voir à qui ils avaient affaire. Désormais la confiance est installée.

> « Apprendre à lire n'est pas facile, il est important d'avoir envie de le faire »

Vous faites donc de la prévention de l'illettrisme…

Dans tous les pays développés un pourcentage non négligeable de la population a des difficultés avec la lecture. Par nos animations, nous essayons de témoigner du plaisir qu'il est possible d'avoir avec les livres.

Nous souhaitons donner envie aux enfants qui nous entourent de s'y intéresser. Apprendre à lire n'est pas facile, il est important d'avoir envie de le faire. Cette curiosité, c'est bien avant l'école déjà qu'elle peut être encouragée, raison pour laquelle les petits, mêmes dans les poussettes sont les bienvenus. Le plaisir de lire se transmet et se cultive. Mon plus grand bonheur, c'est quand, durant les animations, je vois les plus grands lire pour les petits.

Les animations lecture ont lieu à Denis-de-Rougemont jusqu'à la fin des vacances scolaires d'automne.

Anne Kybourg